

Information sur l'audition

Objet de l'audition :	Révision partielle de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA)
	Projet de révision de l'ordonnance et rapport explicatif
Invitation à prendre position :	Les intéressés sont invités à prendre position sur le projet de révision de l'ordonnance.
Délai de réponse :	26 octobre 2018
Dépôt de la prise de position :	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA Matthias Obrecht Laupenstrasse 27 CH-3003 Berne matthias.obrecht@finma.ch
Forme de la prise de position :	Merci de transmettre en tout cas une version électronique (une version Word ainsi qu'une version PDF) de la prise de position.
Publication de la prise de position:	A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs consentent à la publication de leur prise de position.
Questions complémentaires :	Matthias Obrecht Tél. +41 (0)31 327 98 67 matthias.obrecht@finma.ch
Contact médias :	Tobias Lux Tél. +41 (0)31 327 91 71 tobias.lux@finma.ch